

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

PAR COURRIEL

Québec, le 20 janvier 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.447



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 31 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Obtenir l'ensemble des communications/échanges (courriels, lettres, mémos et autres modes de communication) depuis 2016 entre le ministère de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur au sujet de la naloxone dans les établissements d'enseignement supérieur, incluant tout ce qui a trait à la nécessité ou non de doter les cégeps et universités du Québec de trousses de naloxone, la possibilité / nécessité d'obliger les cégeps et universités à se doter de trousses de naloxone et/ou le déploiement d'un programme national de distribution de naloxone dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec.

Obtenir tout document (rapport, études, avis, notes, évaluations) créé, reçu, consulté ou commandé par le ministère de la Santé depuis 2016 en lien avec les besoins/nécessité/coûts/avantages et les inconvénients d'avoir de la naloxone dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Québec et/ou d'instaurer un programme national de distribution de naloxone dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec. »
(sic).

... 2

Nous vous transmettons sous l'onglet 1, les documents répertoriés qui vous sont accessibles. Cependant, nous vous informons qu'un document recensé ne vous est pas accessible puisqu'il est constitué de renseignements confidentiels appartenant à un tiers qui ne peuvent être communiqués sans leur consentement, et ce, conformément aux articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (loi).

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publiss/>

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 1

N/Réf. : 24-IO-00004-245